



Donation immobiliere suivie de divorce

Par **Petrus78**, le **01/01/2015** à **11:07**

Bonjour,

Je souhaiterais vérifier la validité d'un don.

Je suis divorcé depuis 2013 mais étais marié sous la séparation de biens auparavant.

J'ai financé l'intégralité d'un achat de maison, 80% avec la vente de mon bien précédent (propriété exclusive) et 20% sous forme d'emprunt commun avec mon épouse, sachant que je suis seul à avoir remboursé l'emprunt à ce jour.

Le jour de l'acte notarié, le notaire m'a demandé si j'étais d'accord avec la répartition du bien (de mémoire 93% à mon nom et 7% au nom de mon épouse).

Dans un acte de générosité j'ai demandé à ce que la répartition soit de 50/50.

4 mois plus tard mon épouse demandait le divorce et bien évidemment les 50% du bien immobilier que j'ai intégralement financé, sachant que nous étions sous la séparation de biens avec un contrat de mariage.

J'ai fait ce don suite à une pression constante de mon épouse qui disait ne pas se sentir chez elle dans notre habitation précédente (acquise avant notre rencontre) vu que j'en étais le propriétaire.

J'ai l'impression en conséquence d'avoir été manipulé à dessein et me demande dans quelle mesure un tel don est légitime ou pourrait être invalidé.

Mon épouse travaillait mais ne contribuait ni aux remboursements d'emprunts ni aux charges, en fait je prenais à ma charge la totalité des frais du ménage.

Le notaire a juste mentionné 50/50 sur l'acte que nous avons signé.

Merci de votre réponse

Par **domat**, le **01/01/2015** à **17:36**

Bjr,

Le bien immobilier vous appartient à 50/50, par contre vous pouvez demander le remboursement de la créance que vous doit votre épouse si vous pouvez la prouver, cela ne concerne pas la propriété du bien mais son financement.

ne parlez pas de donation mais d'une créance que vous doit votre épouse.

vous pouvez consulter un avocat.
cdt